
1 Introduction

2 Analyse des dangers : actamidebrothbiorad

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Acétamide

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit actamidebrothbiorad
-------	---

Company	Bio-Rad Laboratories Inc.
---------	---------------------------

Date	2026-07-06
------	------------

Version	Rev0
---------	------

Auteur	Emilia 0.7.1
--------	--------------



1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **actamidebrothbiorad**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **Emilia** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.

L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : actamidebrothbiorad

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **actamidebrothbiorad**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	Bio-Rad Laboratories Inc.
État physique	liquide
Forme	-
pH	Non disponible
Usage	Réservé aux utilisateurs professionnels ; réactif ou composant de laboratoire in vitro.
Date FDS	2024-09-13

La FDS date du 2024-09-13. Elle a donc 1 an(s).

| 2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

EmillA a identifié les erreurs de classification potentielles suivantes dans la FDS :

- La substance Acétamide est classée H351 et sa concentration (0.1–0.299 %) dépasse le seuil de 0.1 %. Le produit devrait donc être classé H351
- Le produit doit avoir la classification supplémentaire ['H351'].

| 2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d'avertissement : Not Applicable

Pictogrammes (SGH) :

Mentions de danger :

Conseils de prudence :

Transport :

- ADR : -
- RID : -

- ADN : -
- IMDG : -
- IATA : -
- UN : -

| 2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

skin : Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

eyes : Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.

ingestion : Rincer la bouche.

inhalation : Transporter la victime à l'air frais.

| 2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Acétamide

Identification

- N° CAS : 60-35-5
- N° EINECS : 200-473-5

Concentration :from 0.1 to 0.299

Dangers :

- **H351** Susceptible de provoquer le cancer.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Oui
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

| 2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	N/A
Yeux	- Protection des yeux/du visage : aucun équipement requis.
Peau	- Protection de la peau et du corps : aucun équipement requis.
Système respiratoire	- Protection respiratoire : aucun équipement requis dans les conditions normales d'utilisation.
Corps	N/A

| 2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	- Mettre en place une ventilation adaptée. - Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conserver conformément aux instructions du produit et de l'étiquette. Aucune incompatibilité n'est mentionnée.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Réservé aux utilisateurs professionnels ; réactif ou composant de laboratoire in vitro.